

Maître François PARRAT
SCP PARRAT - LLATI
Avocat au Barreau du PERPIGNAN
23, rue de la Sardane
66000 PERPIGNAN

VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES EN UN LOT :

Sur la Commune de FONT-ROMEUE-ODEILLO-VIA (66120) - dans un ensemble immobilier en copropriété dénommé « le domaine de Castella » cadastré section AL n°196 à 200, AL n°203 à 207, AL n°209 à 212, AL n°215 à 218 - d'une contenance de 02ha 29a 47ca

lot n° 58 (numéro cinquante-huit) :

un appartement duplex de type 3, situé dans le bâtiment D, au rez-de-chaussée avec entrée au 1^{er} étage, comprenant : cuisine, séjour, 2 sdb, 2 WC, 2 chambres, rangements + 1 terrasse et 1 balcon.

lot n°227 (numéro deux cent vingt-sept)

une cave, située dans le bâtiment D

lot n°361 (numéro trois cent soixante et un)

une place de stationnement couverte, non close, située au sous-sol

Le bien est situé dans une résidence para-hôtelière bénéficiant d'une réception avec grande salle, et d'une piscine commune avec grande terrasse exploitée par la société GOELIA GESTION en vertu d'un bail commercial en date du 08 janvier 2010.

MISE A PRIX : 15.000 € outre charges et frais

VISITES SUR PLACE : 23 NOVEMBRE 2021 DE 10H00 A 11H00

ADJUDICATION LE JEUDI 10 DECEMBRE 2021 A 09H00

au Tribunal Judiciaire de PERPIGNAN – place Arago – CS 90921 – 66020 PERPIGNAN CEDEX

Cette vente est poursuivie en UN LOT à la requête de :

La Société
EUROTITRISATION,

Société Anonyme, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de BOBIGNY sous le n°B 352 458 368, ayant son siège social 12 rue James Watt – 93200 SAINT DENIS, agissant poursuites et diligences en la personne de ses représentants légaux domiciliés en cette qualité audit siège. En qualité de représentant du fonds commun de titrisation CREDINVEST, compartiment CREDINVEST 2. Venant aux droits du CRÉDIT IMMOBILIER DE FRANCE DÉVELOPPEMENT (CIFD) en vertu d'un contrat de cession de créances en date du 29 avril 2019, lui-même venant aux droits de la société CREDIT

IMMOBILIER DE FRANCE RHONE ALPES AUVERGNE (CIFRAA), elle-même venant aux droits de la société CREDIT IMMOBILIER DE FRANCE FINANCIERE RHONE AIN.

Ayant pour Avocat constitué Maître François PARRAT, membre de la SCP PARRAT – LLATI, Avocat au Barreau de PERPIGNAN, y demeurant 23 rue de la Sardane, 66000 PERPIGNAN, au Cabinet duquel il est fait élection de domicile.

Et ayant pour Avocat Plaidant, Maître Matthieu ROQUEL, Avocat au Barreau de LYON (Toque 786), y demeurant 170 boulevard Stalingrad, 69006 LYON, membre de la Société Civile Professionnelle Interbarreaux DESILETS-ROBBE-ROQUEL,

On ne peut enchérir que par le ministère d'un avocat inscrit au Barreau du PERPIGNAN – consignation minimum de 3000 € par chèque de banque.

RENSEIGNEMENTS :

- www.axiojuris.com

- www.encheres-publiques.com

- Greffe du Juge de l'Exécution du Tribunal Judiciaire de PERPIGNAN le cahier des conditions de vente est déposé sous le RG N°20/00112.

- SCP PARRAT – LLATI - 23, rue de la Sardane – 66000 PERPIGNAN
Tél : 04 68 35 24 06

